

Rapport environnemental 2023

Émissions, déchets et eau

mars 2024



Daniela Montesinos, responsable de terrain pour Darién, au centre d'accueil des migrants de Lajas Blancas, au Panama. 1er août 2023. (Tarina Rodriguez pour HIAS)

mars 2024

S'inspirant de notre riche héritage d'espoir et de résilience, ce document décrit notre parcours vers la gestion de l'environnement.

Notre héritage ne se définit pas seulement par les vies que nous touchons, mais aussi par l'avenir que nous choisissons de créer.

Contenu

Résumé	4
Introduction	4
Description de l'inventaire des émissions pour 2023.....	7
Données sur les émissions de gaz à effet de serre en 2023	11
Analyse de l'inventaire carbone 2023	14
Données sur les émissions de gaz à effet de serre pour 2022	17
Analyse comparative 2022 - 2023.....	20
Évaluation qualitative 2023.....	25
Informations sur les déchets et l'eau	27
Conclusion.....	31
Méthodologie et données utilisées.....	32
Évaluation de l'incertitude	34
Références	39
Remerciements.....	39
Contactez-Nous.....	40
Ligne d'information.....	40

Résumé

Ce rapport représente la troisième évaluation annuelle de la performance environnementale de HIAS, soulignant notre engagement continu en faveur de la durabilité environnementale et de l'action climatique. Ancré dans la norme d'entreprise GHG Protocol, ce document rend méticuleusement compte des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'organisation dans tous les domaines d'émission pour 2023. Cette analyse englobe les données sur les émissions des bureaux de pays sous le contrôle opérationnel direct de HIAS, segmentées par région. Elle compare nos performances aux rapports des années précédentes en utilisant des facteurs d'émission provenant principalement du Calculateur du Carbone Humanitaire (Humanitarian Carbon Calculator). Le rapport révèle que HIAS a généré 15 590 MtCO₂e en 2023, ce qui correspond à une empreinte d'émissions par personne de 10,08 MtCO₂e.

Notre paysage d'émissions est principalement façonné par les contributions indirectes (portée 3), qui représentent la majorité de notre empreinte, suivies par les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (portée 2) et les émissions provenant de sources détenues ou contrôlées (portée 1). L'évaluation détaillée révèle d'importantes possibilités d'amélioration de l'efficacité et de réduction des émissions, notamment les déplacements des employés, les biens et services achetés et les voyages d'affaires. Grâce aux interventions stratégiques dans ces domaines et à l'adoption de pratiques opérationnelles plus durables, HIAS peut réduire considérablement son impact environnemental, conformément aux objectifs mondiaux de développement durable et à nos valeurs organisationnelles de gestion et de responsabilité.

L'adoption de méthodologies complètes de collecte de données et l'adhésion aux normes internationales soulignent notre détermination à atténuer notre impact environnemental et à montrer l'exemple au sein du secteur humanitaire. Alors que nous sommes confrontés aux défis du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, ce rapport dresse non seulement les limites de notre situation actuelle, mais définit également les voies à suivre pour nos efforts futurs en matière de développement durable.



Une réfugiée et sa fille lors d'une distribution de nourriture organisée par HIAS au Centre des réfugiés du Néguev, Beer-Sheva, Israël. 27 décembre 2023. (Amnon Gutman pour HIAS)

Introduction

Aujourd'hui, l'humanité est confrontée au défi d'entretenir un nombre croissant de réfugiés environnementaux en raison du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. HIAS a démontré son engagement à prévenir les générations futures de réfugiés climatiques en signant le Pacte climatique de l'ONG InterAction, la Charte du climat et de l'environnement pour les organisations humanitaires et en rejoignant "Jewish Climate Leadership Coalition" (Coalition juive pour le leadership en matière de climat).

Depuis 2021, HIAS s'efforce de s'engager de manière plus significative dans l'action environnementale et la transparence au sein du secteur humanitaire. Par conséquent, elle a divulgué ses informations sur le développement durable par le biais du rapport "Environmental Baseline Year 2019 : Waste, Water, & Greenhouse Gas Emissions" (Année de référence environnementale 2019 : déchets, eau et émissions de gaz à effet de serre). Plus tard, le "Rapport environnemental 2022 : émissions, déchets et eau" a été publié. Compte tenu des changements méthodologiques pertinents entre l'année de référence environnementale 2019 et le rapport environnemental 2022, la première a été choisie comme nouvelle référence.

Ce document est le troisième rapport environnemental de HIAS et tient compte des émissions, de la production de déchets et de l'utilisation de l'eau en 2023. Il a été réalisé à l'aide de la norme de comptabilité et de déclaration des entreprises du protocole sur le gaz à effet de serre, qui adhère aux principes de comptabilité des GES à savoir la pertinence, l'exhaustivité, la cohérence, la transparence et l'exactitude.

Profil de l'organisation

Basée à Silver Spring, dans le Maryland, HIAS est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui défend un monde dans lequel les réfugiés trouvent l'accueil, la sécurité et les opportunités. S'appuyant sur les valeurs et l'histoire juives, HIAS fournit des services vitaux aux réfugiés et aux demandeurs d'asile du monde entier et défend leurs droits fondamentaux afin qu'ils puissent reconstruire leur vie.

HIAS vient en aide les réfugiés dans plus de 23 pays. L'administration de HIAS suit un modèle où chaque pays est géré par un bureau local où un directeur dirige les opérations locales. Les politiques globales sont transmises depuis le siège de HIAS par l'intermédiaire des directeurs régionaux et de la direction exécutive internationale. Le siège de HIAS se trouve à Silver Spring, dans le Maryland.

L'équipe verte

Le groupe de travail sur l'environnement de HIAS, surnommé "Green Team" (l'équipe verte) est opérationnel depuis le 10 février 2020.

L'équipe verte a été créée pour aider HIAS à devenir une organisation plus responsable qui lutte contre le changement climatique et promeut la protection de l'environnement. Il s'agit en outre d'un organe consultatif dont l'objectif est de formuler des recommandations qui éclairent les décisions de HIAS dans une perspective de durabilité environnementale. Il est composé d'employés de HIAS soucieux de l'environnement dont l'adhésion est volontaire. Dans le cadre de son mandat, l'équipe verte rend compte des émissions de HIAS. Ce rapport 2023 répond à cette obligation.

Pacte climatique de l'ONG InterAction

Le 22 avril 2020, HIAS a signé le Pacte climatique de l'ONG InterAction, reconnaissant que l'environnement est essentiel à la réalisation de sa mission, qui est de servir les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Il s'agit d'un engagement de la part de la communauté InterAction à œuvrer de toute urgence pour lutter contre le changement climatique. En outre, elle indique la direction que doivent prendre ses signataires. Il codifie les engagements dans quatre domaines clés : 1) l'éducation et le plaidoyer, 2) les programmes intersectoriels, 3) les opérations internes au siège et les bureaux extérieurs, et 4) l'apprentissage. Ce rapport est un effort direct pour respecter les engagements pris dans le troisième domaine clé.

Charte des organisations humanitaires sur le climat et l'environnement

Le 17 octobre 2022, HIAS a signé la Charte du climat et de l'environnement pour les organisations humanitaires, reconnaissant que ceux qui ont le moins contribué aux problèmes environnementaux sont les plus durement touchés. L'objectif principal de la Charte est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'enrayer la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement, de s'adapter aux risques croissants et de remédier aux pertes et dommages liés aux impacts des crises. Ce rapport répond à l'engagement 2 de la Charte : "Maximiser la durabilité environnementale de notre travail et réduire rapidement nos émissions de gaz à effet de serre".

Coalition juive pour le leadership climatique

Depuis le premier trimestre 2023, HIAS est membre de "Jewish Climate Leadership Coalition" (Coalition Juive pour le Leadership Climatique), un réseau d'organisations communautaires juives qui se décrit comme reconnaissant la menace existentielle et l'urgence morale du changement climatique et s'engage à agir.

Calculateur de carbone humanitaire

En tant que signataire de la Charte des organisations humanitaires pour le climat et l'environnement, HIAS a accès au Calculateur du Carbone Humanitaire, un outil conçu pour évaluer les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre du secteur humanitaire.

Le plus grand nombre possible de facteurs d'émission sélectionnés dans ce rapport ont été alignés sur ceux fournis par l'outil. À terme, ce document sera utilisé à des fins d'évaluation comparative avec d'autres ONG du secteur humanitaire.

**Notre engagement à réduire notre empreinte
environnementale témoigne de notre foi en un monde où
l'humanité et la nature prospèrent ensemble. Alors que nous
naviguons sur la voie de la durabilité, nous perpétons les
valeurs d'intendance, de résilience et de responsabilité
partagée - des principes qui nous guident dans le soutien aux
communautés et la sauvegarde de notre planète.**



Description de l'inventaire des émissions pour 2023

Approche de la consolidation : Contrôle opérationnel

L'approche de consolidation choisie dans le rapport 2023 a été retenue à la suite du rapport 2022 et des recommandations Protocol GHG publiées dans sa norme de comptabilité d'entreprise.

Le présent rapport mesure les émissions à l'aide de l'approche de contrôle. L'utilisation de l'eau et la production de déchets utiliseront également le même modèle que les émissions, mais ne seront abordées que dans les dernières sections du présent document. Dans le cadre de cette approche, HIAS comptabilisera 100 % des émissions provenant des activités qu'elle contrôle. Elle ne comptabilisera pas les émissions des opérations dans lesquelles elle détient une participation mais qu'elle ne contrôle pas entièrement (The Greenhouse Gas Protocol, 2004).

En outre, ce rapport mettra en œuvre l'approche de contrôle opérationnel, une subdivision de l'approche de contrôle. Ainsi, HIAS comptabilisera toutes les émissions pour lesquelles l'organisation a le plein pouvoir d'introduire et de mettre en œuvre ses politiques opérationnelles, y compris celles qui relèvent de la compétence de ses bureaux de pays (Protocole sur les Gaz à effets de Serre, 2004).

Limite de l'inventaire : Limite organisationnelle

HIAS aide les réfugiés dans plus de 23 pays. L'administration de HIAS suit un modèle où chaque pays est géré par un bureau local, où un directeur dirige les opérations locales. Pour leur part, les politiques globales sont transmises par le siège de HIAS par l'intermédiaire des directeurs régionaux et de la direction internationale. Le siège de HIAS se trouve à Silver Spring, dans le Maryland.

Selon l'approche de consolidation choisie, ce rapport analysera les émissions en fonction du contrôle des opérations de l'organisation. Dans ce cas, les niveaux opérationnels à prendre en compte sont les émissions du siège et des bureaux de pays. En raison de l'absence d'informations plus détaillées au cours du processus d'enquête, toutes les émissions provenant d'actions contrôlées par le siège seront comptabilisées comme des émissions du siège, même si un bureau de pays exploitait le produit ou le service final.

En outre, conformément à la structure actuelle de HIAS et pour faciliter son utilisation, ce rapport mesurera les émissions du siège de Silver Spring et du bureau de New York et les regroupera en tant qu'émissions provenant des États-Unis. Les dix-sept bureaux de pays suivants seront comptabilisés et classés par région : Aruba, Autriche, Colombie, Costa Rica, Équateur, États-Unis, Grèce, Guatemala, Guyane, Honduras, Israël, Kenya, Mexique, Panama, Pérou, Tchad et Venezuela. Il convient de noter que les opérations au Guatemala ont été lancées en novembre 2023 sans émissions des portées 1 et 2, étant donné que tous les employés travaillent actuellement à distance. Compte tenu de la non-matérialité des émissions du Guatemala à ce stade, le pays a été exclu du présent rapport.



Notre voyage est alimenté par la conviction inébranlable qu'ensemble, nous pouvons forger un monde de sécurité, de dignité et d'opportunités pour tous. Cela implique également de préserver notre

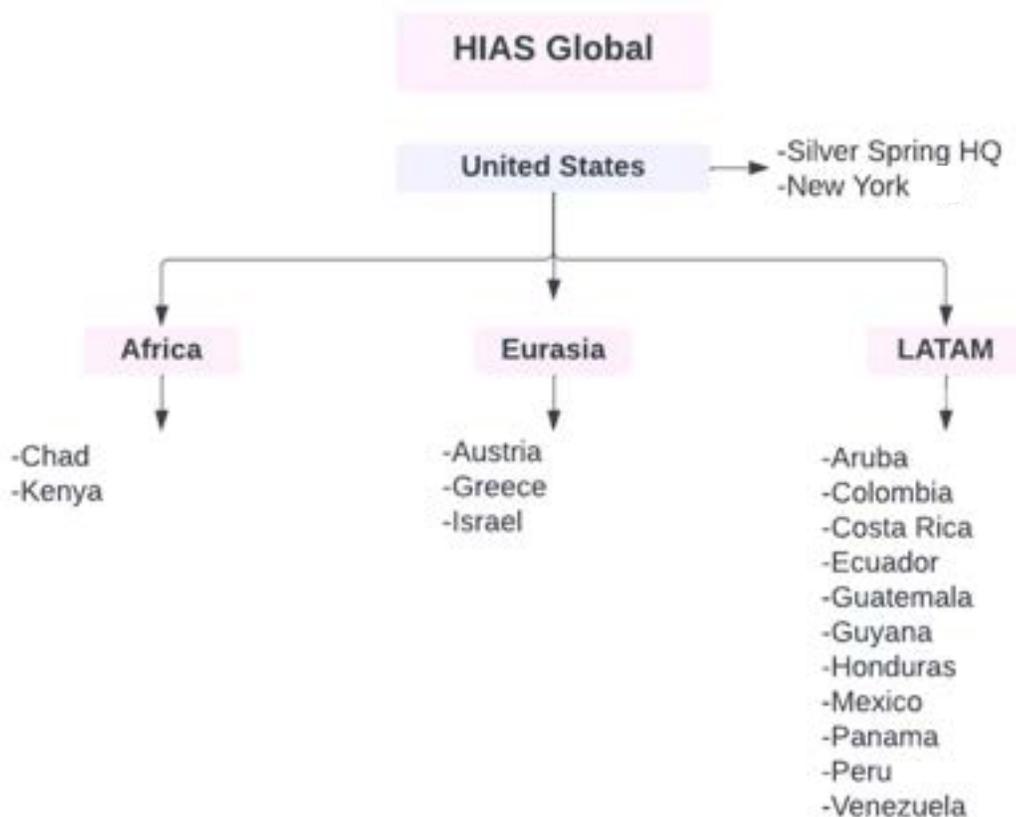


Figure 1 Limite organisationnelle du rapport environnemental

Limite de l'inventaire : Limites opérationnelles

HIAS est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui défend un monde dans lequel les réfugiés trouvent accueil, sécurité et opportunités. S'appuyant sur les valeurs et l'histoire juives, HIAS fournit des services vitaux aux réfugiés et aux demandeurs d'asile du monde entier et défend leurs droits fondamentaux afin qu'ils puissent reconstruire leur vie. Ces services comprennent la réinstallation des réfugiés, le soutien juridique, la lutte contre la violence basée sur le genre, la promotion de l'inclusion économique, la défense des droits des réfugiés, le soutien communautaire en matière de santé mentale et les interventions humanitaires d'urgence.

Le tableau 1 indique les limites opérationnelles choisies pour ce rapport et celles qui n'ont pas été prises en compte. Chaque source d'émission identifiée sera mesurée par rapport aux limites organisationnelle précédemment établies dans le présent document. Le siège et chaque bureau de pays ont déclaré les émissions des portée 1, 2 et 3.

En général, la majorité des opérations de HIAS sont menées dans un bureau et sur le terrain. Les opérations de HIAS au Tchad dans les camps de réfugiés ou l'aide directe apportée par le Panama aux personnes qui traversent la brèche du Darién sont des exemples. Par conséquent, la plupart des émissions de HIAS proviennent de l'achat de biens et de services, des déplacements des employés, des voyages d'affaires et de la consommation d'électricité.

En outre, certains bureaux de HIAS répondent activement aux urgences humanitaires, et ces opérations sont plus intensives en émissions que d'autres bureaux. C'est le cas du bureau du Tchad, qui fournit des services aux

populations déplacées dans les camps de réfugiés et fait des dons de fournitures tout en utilisant de l'énergie produite par des tiers inefficaces sur le plan de la consommation d'énergie.

Source d'émission identifiée	Détails	Statut
Portée 1 : émissions directes des opérations détenues/contrôlées		
Combustion stationnaire	Générateurs d'électricité et de chaleur à base de combustibles fossiles appartenant à HIAS	Inclus
Émissions fugitives	Réfrigération et climatisation	Inclus
Combustion mobile	Flotte de véhicules appartenant à HIAS	Inclus
Portée 2 : émissions indirectes résultant de l'utilisation d'électricité, de la vapeur, du chauffage et du refroidissement achetés.		
Émissions provenant de l'énergie achetée	Consommation d'électricité	Inclus
Portée 3 : émissions en amont		
Catégorie 1 : Biens et services achetés	Achats	Inclus
Catégorie 2 : Biens d'équipement	Achats de biens d'équipement (ordinateurs, mobilier et matériel)	Inclus
Catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie	Électricité, combustibles fossiles	Inclus
Catégorie 4 : Transport et distribution en amont	Services d'expédition, de messagerie et de livraison	Inclus
Catégorie 5 : Déchets générés par les activités	Déchets dans certaines installations	Inclus
Catégorie 6 : Voyages d'affaires	Acheté à l'échelle nationale et acheté par une plateforme de voyage d'entreprise	Inclus
Catégorie 7 : Déplacements des employés	Différents modes de transport	Inclus
Catégorie 8 : Actifs loués en amont	Actifs loués : Flotte de véhicules	Inclus
Portée 3 : émissions en aval		
Catégorie 9 : Transport et distribution en aval	Services d'expédition et de livraison de biens humanitaires donnés par des tiers	Inclus
Catégorie 10 : Transformation de produits vendus	N/A	Non inclus
Catégorie 11 : Utilisation de produits vendus (distribués à des fins humanitaires)	Utilisation par des tiers de biens humanitaires donnés	Pertinent Informations insuffisantes
Catégorie 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus (distribués à des fins humanitaires)	Utilisation par des tiers de biens humanitaires donnés	Pertinent Informations insuffisantes
Catégorie 13 : Actifs loués en aval	N/A	Non inclus
Catégorie 14 : Franchises	N/A	Non inclus
Catégorie 15 : Investissements (à déterminer)	N/A	Non inclus

Figure 2 Limite opérationnelle du rapport environnemental

Exclusions

Au moment de la rédaction du présent rapport, les activités de HIAS étaient en cours de démarrage à Honduras et à Guatemala ; par conséquent, les données sur leur profil d'émissions sont limitées.

En ce qui concerne les émissions de la portée 3, les catégories suivantes ne sont pas incluses :

Catégorie	Explication
Catégorie 10 : Transformation de produits vendus	HIAS ne vend ni ne distribue de produits intermédiaires
Catégorie 11 : Utilisation de produits vendus (distribués à des fins humanitaires)	Les informations recueillies sur les produits humanitaires distribués sont insuffisantes. La quantité donnée aux tiers est inexacte. En revanche, leurs émissions sont incluses dans la catégorie 1
Catégorie 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus (distribués à des fins humanitaires)	Les informations recueillies sur les produits humanitaires distribués sont insuffisantes. En d'autres termes, on ne sait pas exactement combien de produits sont distribués à des tiers.
Catégorie 13 : Actifs loués en aval	À la connaissance de l'auteur, HIAS ne loue pas ses actifs à d'autres organisations pour des opérations externes.
Catégorie 14 : Franchises	HIAS ne fonctionne pas selon un modèle de franchise
Catégorie 15 : Investissements	Informations non divulguées

Changements importants de l'inventaire des émissions

L'inventaire 2023 a connu des changements importants par rapport aux rapports précédents. A savoir :

- Les émissions fugitives ont été comptabilisées lorsque les informations étaient disponibles. Bien qu'il soit douteux qu'elles remplissent les critères de matérialité, elles sont néanmoins incluses dans le rapport.
- La mise en œuvre complète des facteurs d'émission du calculateur de carbone humanitaire a été effectuée.
- Des informations supplémentaires ont été recueillies, ce qui nous a permis d'ajuster plusieurs catégories d'émissions de la portée 3 et des portée 1 et 2 à la réalité, évitant ainsi des estimations plus inexactes.

Données sur les émissions de gaz à effet de serre en 2023

Émissions totales de CO₂e, 2023

Identified Emission Source	Emissions (MTCO ₂ e)
Scope 1: Direct emissions from owned/controlled operations	370
Stationary Combustion	101
Mobile Combustion	269
Fugitive Emissions	0.5
Scope 2: Indirect emissions from the use of purchased electricity, steam, heating, and cooling	572
Emissions from purchased energy	572
Scope 3: Upstream emissions	14,576
Category 1: Purchased goods and services	4,262
Category 2: Capital goods	518
Category 3: Upstream emissions from electricity purchases	117
Upstream emissions from fuel purchases	90
Category 4: Upstream transportation and distribution	34
Category 5: Waste generated in operations	93
Category 6: Business travel	1,977
Category 7: Employee commuting	7,447
Category 8: Upstream leased assets	38
Scope 3: Downstream emissions	73
Category 9: Downstream transportation and distribution	73
Total	15,590

Émissions de CO₂e par habitant, 2023

Identified Emission Source	Emissions (MTCO ₂ e)
Scope 1: Direct emissions from owned/controlled operations	0.24
Stationary Combustion	0.07
Mobile Combustion	0.17
Fugitive Emissions	0.00
Scope 2: Indirect emissions from the use of purchased electricity, steam, heating, and cooling	0.37
Emissions from purchased energy	0.37
Scope 3: Upstream emissions	9.42
Category 1: Purchased goods and services	2.76
Category 2: Capital goods	0.34
Category 3: Upstream emissions from electricity purchases	0.08
Upstream emissions from fuel purchases	0.06
Category 4: Upstream transportation and distribution	0.02
Category 5: Waste generated in operations	0.06
Category 6: Business travel	1.28
Category 7: Employee commuting	4.81
Category 8: Upstream leased assets	0.02
Scope 3: Downstream emissions	0.05
Category 9: Downstream transportation and distribution	0.05
Total	10.08

Émissions totales par pays (MtCO₂e), 2023

Identified Emission Source	Aruba	Austria	Chad	Colombia	Costa Rica	Ecuador	Greece	Guyana	Honduras	Israel	Kenya	Mexico	Panama	Peru	USA	Venezuela	Total
Scope 1: Direct emissions from owned/controlled operations	3	0	106	13	11	61	8	7	0	0	37	33	8	6	0	76	370
Stationary Combustion	0	0	80	0	0	0	8	0.3	0	0	8	4	0	0	0	0.3	101
Mobile Combustion	3	0	25	13	11	61	0	7	0	0	29	29	8	6	0	76	269
Fugitive Emissions	0	0	0.3	0	0	0.1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.5
Scope 2: Indirect emissions from the use of purchased electricity	26	0	60	9	0	40	12	21	0	9	8	32	3	3	315	33	572
Emissions from purchased energy	26	0	60	9	0	40	12	21	0	9	8	32	3	3	315	33	572
Scope 3: Upstream emissions	346	158	884	445	253	1,280	52	195	8	92	820	381	376	584	7,243	1,460	14,576
Category 1: Purchased goods and services	34	28	280	146	18	374	9	85	0	26	431	141	228	265	1,898	298	4,262
Category 2: Capital goods	11	32	105	16	2	18	4	16	0	14	13	15	18	9	195	50	518
Category 3: Upstream emissions from electricity purchases	3	0	8	1	0	5	3	2	0	2	2	9	0.4	0.3	70	10	117
Upstream emissions from fuel purchases	1	0	25	3	3	15	2	2	0	0	9	9	2	2	0	20	90
Category 4: Upstream transportation and distribution	1	0	5	0.1	0	0	0.1	0	0	0	0	0	10	4	7	7	34
Category 5: Waste generated in operations	7	1	1	15	0	12	1	2	0	1	4	10	3	10	11	15	93
Category 6: Business travel	12	21	17	32	13	25	2	10	0.1	7	0.7	24	8	17	1,675	114	1,977
Category 7: Employee commuting	278	73	442	231	201	828	31	78	8	42	361	173	106	270	3,379	946	7,447
Category 8: Upstream leased assets	0	2	0.2	0	17	3	0	0	0	0	0	0	0	7	9	0	38
Scope 3: Downstream emissions	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	68	3	73
Category 9: Downstream transportation and distribution	0	0	0	0.3	0	2	0	0	0	0	0	0	0.1	0	68	3	73
Total	375	158	1,050	467	264	1,382	73	223	8	101	865	446	386	592	7,559	1,569	15,590

Par habitant par pays (MtCO₂e), 2023

Identified Emission Source	Aruba	Austria	Chad	Colombia	Costa Rica	Ecuador	Greece	Guyana	Honduras	Israel	Kenya	Mexico	Panama	Peru	USA	Venezuela	Total
Scope 1: Direct emissions from owned/controlled operations	0.13	0.00	0.67	0.08	0.26	0.18	0.40	0.39	0.00	0.00	0.32	0.32	0.16	0.06	0.00	0.50	0.24
Stationary Combustion	0.00	0.00	0.51	0.00	0.00	0.00	0.39	0.02	0.00	0.00	0.07	0.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.07
Mobile Combustion	0.13	0.00	0.16	0.08	0.26	0.18	0.02	0.37	0.00	0.00	0.25	0.28	0.16	0.06	0.00	0.50	0.17
Fugitive Emissions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Scope 2: Indirect emissions from the use of purchased electricity	1.05	0.00	0.38	0.06	0.01	0.12	0.56	1.15	0.00	0.39	0.06	0.30	0.06	0.03	1.53	0.22	0.37
Emissions from purchased energy	1.05	0.00	0.38	0.06	0.01	0.12	0.56	1.15	0.00	0.39	0.06	0.30	0.06	0.03	1.53	0.22	0.37
Scope 3: Upstream emissions	13.83	7.52	5.60	2.82	5.87	3.77	2.49	10.84	1.10	3.83	6.95	3.66	7.99	5.56	35.16	9.60	9.42
Category 1: Purchased goods and services	1.38	1.35	1.78	0.92	0.42	1.10	0.45	4.72	0.00	1.08	3.66	1.35	4.84	2.52	9.21	1.96	2.76
Category 2: Capital goods	0.43	1.53	0.67	0.10	0.04	0.05	0.19	0.90	0.00	0.57	0.11	0.15	0.39	0.08	0.95	0.33	0.34
Category 3: Upstream emissions from electricity purchases	0.12	0.00	0.05	0.01	0.00	0.02	0.16	0.13	0.00	0.10	0.01	0.09	0.01	0.00	0.34	0.07	0.08
Upstream emissions from fuel purchases	0.03	0.00	0.16	0.02	0.06	0.04	0.09	0.10	0.00	0.00	0.07	0.08	0.04	0.01	0.00	0.13	0.06
Category 4: Upstream transportation and distribution	0.02	0.00	0.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.22	0.04	0.03	0.04	0.02
Category 5: Waste generated in operations	0.26	0.05	0.01	0.10	0.00	0.04	0.05	0.09	0.00	0.05	0.03	0.10	0.07	0.10	0.05	0.10	0.06
Category 6: Business travel	0.49	0.98	0.11	0.20	0.30	0.07	0.08	0.55	0.01	0.28	0.01	0.23	0.17	0.16	8.13	0.75	1.28
Category 7: Employee commuting	11.10	3.50	2.80	1.46	4.66	2.43	1.47	4.35	1.09	1.76	3.06	1.66	2.25	2.57	16.40	6.22	4.81
Category 8: Upstream leased assets	0.00	0.11	0.00	0.00	0.38	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.06	0.04	0.00	0.02
Scope 3: Downstream emissions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.33	0.02	0.05
Category 9: Downstream transportation and distribution	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.33	0.02	0.05
Total	15.02	7.52	6.65	2.96	6.14	4.07	3.46	12.39	1.10	4.22	7.33	4.29	8.22	5.64	37.02	10.34	10.08

Analyse de l'inventaire carbone 2023

Analyse écrite

En 2023, la principale source d'émissions directes de HIAS était la combustion mobile (Scope 1), qui représentait 73 % du total des émissions directes. Cet impact est causé par l'utilisation de carburant par les véhicules appartenant et contrôlés par HIAS. En revanche, les émissions provenant de la combustion stationnaire ne représentaient que 101 MtCO₂e. Quant aux émissions de la portée 2, elles représentent une source d'émission plus intensive que la portée 1, avec 572 MtCO₂e. Il est à noter que les émissions des portée 1 et 2 ne représentent qu'une fraction des émissions totales si l'on tient compte de la portée 3.

Les émissions totales de HIAS en 2023 représentaient 15 205 MtCO₂e, dont les émissions de la portée 3 représentent environ 96 % du total. Il est pertinent que les efforts visant à réduire l'empreinte carbone de l'organisation se concentrent sur les activités à forte intensité de carbone et les sources d'approvisionnement que HIAS ne contrôle pas directement. Des données plus détaillées sur les émissions de la portée 3 suggèrent qu'en 2023, il y avait trois principaux responsables des émissions de l'organisation : Les déplacements des employés (catégorie 7), les achats de biens et de services (catégorie 1) et les voyages d'affaires (catégorie 6).

Les déplacements domicile-travail des employés représentent la plus grande part des émissions totales, avec 7 447 MtCO₂e, soit 49 des émissions comptabilisées dans le rapport. Le retour à la normale après la pandémie de COVID-19 peut être à l'origine de nombreuses émissions de la catégorie 7. L'augmentation des possibilités de travail flexible et à distance réduira considérablement l'impact environnemental de HIAS.

La deuxième source d'émissions la plus importante prise en compte dans ce rapport est la catégorie 1 ou les biens et services achetés. Cette année, une part plus importante de biens et de services a été comptabilisée par rapport aux années précédentes en raison d'un meilleur accès aux informations financières. Par conséquent, 4 262 MtCO₂e ont été comptabilisées. Il est important de noter que l'intensité des émissions de cette catégorie devrait être plus élevée étant donné qu'une part plus importante des dépenses peut encore être déclarée.

Les voyages d'affaires sont la catégorie la plus exactement prise en compte dans la portée 3. La plupart des informations fournies dans les rapports l'ont été en unités de distance, et les auteurs ont eu accès aux données centralisées sur les déplacements ainsi qu'aux données représentant les déplacements locaux dans chaque bureau de pays. La mise en œuvre de mesures de réduction des déplacements permet de diminuer les 1 977 MtCO₂e émises par les déplacements en avion, en bus, en train, en bateau et en voiture.

Enfin, les émissions de la portée 3 calculées à l'aide d'un facteur d'émission monétaire représentent 25 % des dépenses de l'organisation, comme indiqué dans le présent document. Cela s'explique par le besoin de granularité des données, et son amélioration devrait être une priorité dans les futurs rapports. Il s'agirait d'indiquer les caractéristiques spécifiques des dépenses, telles que la description du bien ou du service acheté, ou de préciser si la dépense est liée à l'assistance directe en espèces aux bénéficiaires.

En conclusion, les émissions contrôlées directement par HIAS et celles résultant de la consommation d'électricité sont nettement moins importantes que les émissions de la portée 3. En général, les émissions de la portée 3 sont plus difficiles à mesurer et à traiter. Néanmoins, ce rapport a permis de recueillir des informations pertinentes, notamment sur l'importance de réduire les voyages d'affaires et d'encourager les employés à se déplacer moins souvent. En outre, il est recommandé de mettre en œuvre des données plus approfondies concernant l'achat de biens et de services afin d'identifier les principales sources d'émissions dans la chaîne de valeur de HIAS.



Analyse graphique : Émissions totales de HIAS par pays, 2023

HIAS Emissions Inventory

All data in MTCO_{2e}

Region Country Scope

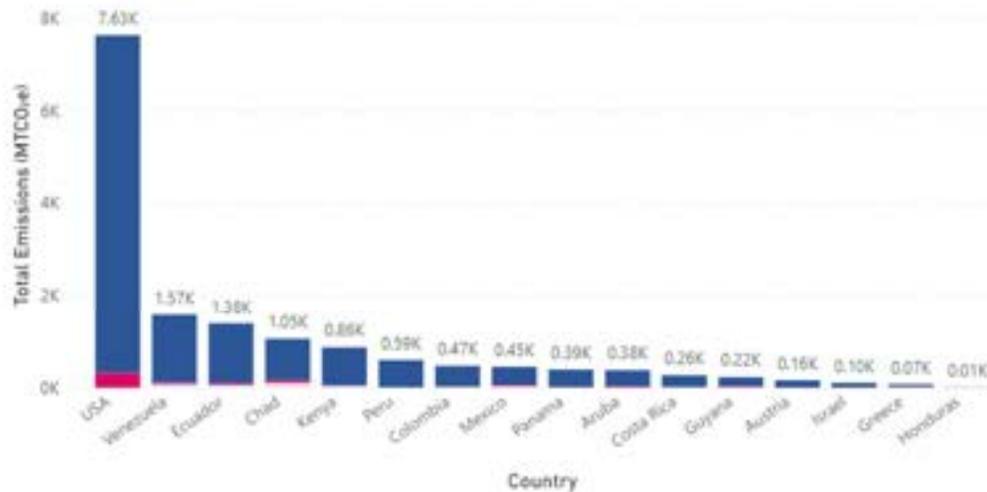
Emission Source Year

15.59K

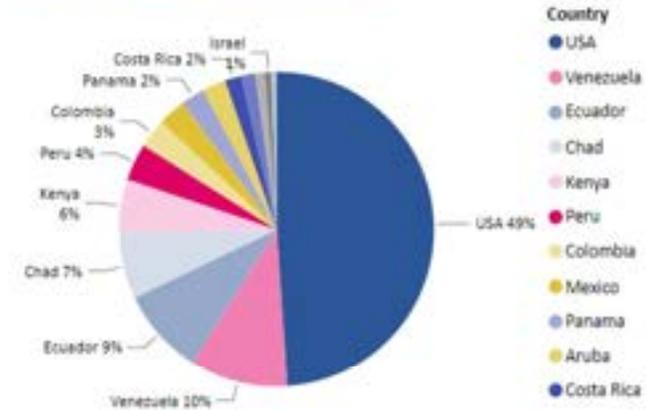
Total Emissions (MTCO_{2e})

Total Emissions (MTCO_{2e}) by Country and Scope

Scope 1 2 3



Percentage of Total Emissions by Country



Total Emissions (MTCO_{2e}) by Country and Region

Region Africa Eurasia LAC USA



Analyse graphique : Émissions totales de l'IHAS par portée et par catégorie, 2023

HIAS Emissions Inventory

All data in MTCO₂e

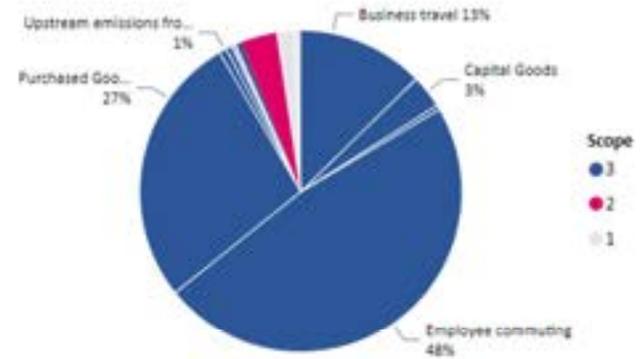
Region Country Scope

Emission Source Year

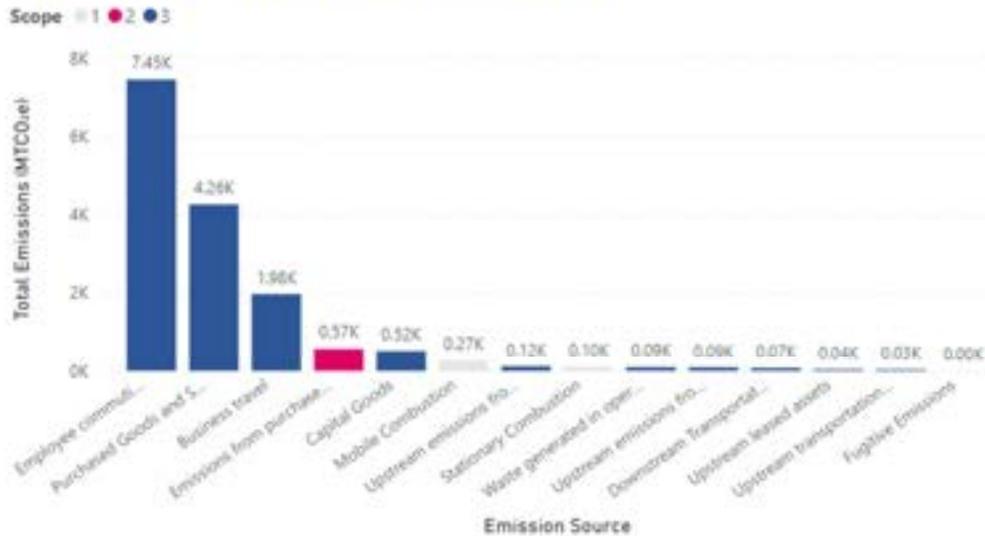
15.59K

Total Emissions (MTCO₂e)

Percentage of Total Emissions by Scope & Source



Total Emissions (MTCO₂e) by Emission Source and Source



Total Emissions (MTCO₂e) by Country and Scope



Données sur les émissions de gaz à effet de serre pour 2022

Émissions totales de CO₂e, 2022

Identified Emission Source	Emissions (MTCO ₂ e)
Scope 1: Direct emissions from owned/controlled operations	514
Stationary Combustion	108
Mobile Combustion	406
Scope 2: Indirect emissions from the use of purchased electricity, steam, heating, and cooling	1045
Emissions from purchased energy	1045
Scope 3: Upstream emissions	10680
Category 1: Purchased goods and services	1846
Category 2: Capital goods	2107
Category 3: Upstream emissions from electricity purchases	185
Upstream emissions from fuel purchases	97
Category 4: Upstream transportation and distribution	2721
Category 5: Waste generated in operations	116
Category 6: Business travel	1491
Category 7: Employee commuting	2111
Category 8: Upstream leased assets	6
Total	12239

Émissions totales de CO₂e par habitant, 2022

Identified Emission Source	Emissions (MTCO ₂ e) per capita
Scope 1: Direct emissions from owned/controlled operations	0.3
Stationary Combustion	0.1
Mobile Combustion	0.3
Scope 2: Indirect emissions from the use of purchased electricity, steam, heating, and cooling	0.7
Emissions from purchased energy	0.7
Scope 3: Upstream emissions	6.7
Category 1: Purchased goods and services	1.2
Category 2: Capital goods	1.3
Category 3: Upstream emissions from electricity purchases	0.1
Upstream emissions from fuel purchases	0.1
Category 4: Upstream transportation and distribution	1.7
Category 5: Waste generated in operations	0.1
Category 6: Business travel	0.9
Category 7: Employee commuting	1.3
Category 8: Upstream leased assets	0.0
Total	7.7

Émissions totales par pays (MtCO₂e), 2022

Identified Emission Source	Aruba	Austria	Chad	Colombia	Costa Rica	Ecuador	Greece	Guyana	Israel	Kenya	Mexico	Panama	Peru	USA	Venezuela	Total
Scope 1: Direct emissions from owned/controlled operations	5	0	275	13	0	47	0	5	0	25	16	12	15	0	102	514
Stationary Combustion	0	0	100	0	0	0	0	0.3	0	7	0	0	0	0	0	108
Mobile Combustion	5	0	175	13	0	47	0.1	5	0	18	16	12	15	0	102	406
Scope 2: Indirect emissions from the use of purchased electricity	41	8	492	8	0	30	9	11	9	7	27	3	6	322	66	1042
Emissions from purchased energy	41	8	492	8	0	30	9	11	9	7	27	3	6	322	66	1042
Scope 3: Upstream emissions	237	71	529	203	173	2937	66	156	80	452	386	85	911	3781	601	10667
Category 1: Purchased goods and services	25	6	75	20	64	181	24	44	36	148	73	15	130	929	77	1848
Category 2: Capital goods	54	28	85	23	39	350	10	25	6	70	96		123	1091	107	2107
Category 3: Upstream emissions from electricity purchases	5	2	64	1	0.02	4	3	1	2	2	8	0.4	1	72	21	184
Upstream emissions from fuel purchases	1	0	40	4	0.00	13	0	1	0	7	5	2.9	2	0	20	96
Category 4: Upstream transportation and distribution	117	0	43	4	11	1492	0	15	0	44	25	10	334	495	130	1721
Category 5: Waste generated in operations	1	1	15	4	0.03	13	1	1	2	16	5	2	9	15	31	136
Category 6: Business travel	0	12	51	32	0	336	0	9	0	6	38	10	39	940	19	1491
Category 7: Employee commuting	34	22	156	115	53	548	28	20	33	160	136	45	273	280	197	2099
Category 8: Upstream leased assets	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Total	282	79	1296	224	173	3014	75	172	88	485	428	100	932	4104	771	12224

Émissions totales par habitant par pays (MtCO₂e), 2022

Identified Emission Source	Aruba	Austria	Chad	Colombia	Costa Rica	Ecuador	Greece	Guyana	Israel	Kenya	Mexico	Panama	Peru	USA	Venezuela	Total
Scope 1: Direct emissions	0.2	0.0	2.3	0.2	0.0	0.1	0.0	0.4	0.0	0.2	0.2	0.3	0.1	0.0	0.7	0.3
Stationary Combustion	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Mobile Combustion	0.2	0.0	1.5	0.2	0.0	0.1	0.0	0.3	0.0	0.1	0.2	0.3	0.1	0.0	0.7	0.2
Scope 2: Indirect emissions	1.6	0.4	4.2	0.1	0.0	0.1	0.4	0.7	0.3	0.1	0.3	0.1	0.0	1.5	0.5	0.7
Purchased energy	1.6	0.4	4.2	0.1	0.0	0.1	0.4	0.7	0.3	0.1	0.3	0.1	0.0	1.5	0.5	0.7
Scope 3: Upstream	9.1	4.2	4.5	2.3	4.3	7.1	3.2	10.4	3.2	3.7	3.7	2.5	4.4	17.8	4.0	6.7
Goods and services	0.9	0.4	0.6	0.2	1.6	0.4	1.1	2.9	1.4	1.2	0.7	0.4	0.6	4.4	0.5	3.4
Electricity purchases	0.2	0.1	0.5	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.3	0.1	0.6
Transport & distribution	4.5	0.0	0.4	0.0	0.3	3.6	0.0	3.7	0.0	0.4	0.2	0.3	1.6	2.1	0.9	0.7
Waste	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.6
Business travel	0.0	0.7	0.4	0.4	0.0	0.8	0.0	0.6	0.0	0.1	0.4	0.3	0.2	4.4	0.1	0.3
Employee commuting	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	0.9
Leased assets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7
Total	10.8	4.6	11.0	2.6	4.3	7.3	3.6	11.5	3.5	4.0	4.2	2.9	4.5	19.4	5.2	7.7

Analyse comparative 2022 - 2023

Analyse générale

Une augmentation notable des émissions a été enregistrée en 2023 par rapport à 2022. Alors que HIAS avait émis 12 339 MtCO₂e en 2022, le total était de 15 590 MtCO₂e en 2023, soit une augmentation des émissions de 27 %. La présente section analysera l'augmentation ou la diminution de chaque portée et de chaque catégorie. Notamment, les principales raisons de l'augmentation des émissions sont l'amélioration de l'accès aux données et, par conséquent, de meilleures méthodologies d'estimation basées sur des informations plus précises et plus granulaires. En outre, dans ce rapport 2023, le bureau de Belgique a été exclu du total, tandis que les bureaux de Honduras et de Guatemala ont été ajoutés. Ce dernier a commencé ses activités en novembre 2023, et comme tout le travail a été effectué à distance, aucune émission des portées 1 et 2 n'a été trouvée.

Les émissions de la portée 1 provenant de la combustion mobile ont connu une réduction significative, passant de 406 à 269 MtCO₂e. Cette évolution peut être attribuée à la baisse de la consommation de carburant dans les différents bureaux de pays ; le bureau du Tchad a notamment réduit sa consommation de diesel de 27 798 litres à seulement 9 464 litres. En outre, cinq autres bureaux ont réduit leur consommation de carburant. Pour sa part, la consommation stationnaire n'a pratiquement pas changé, passant de 108 MtCO₂e émises en 2022 à 101 MtCO₂e en 2023. Enfin, contrairement à 2022, les émissions fugitives ont été comptabilisées en 2023. À cet égard, bien qu'il soit recommandé d'améliorer les paramètres de déclaration, l'importance relative des émissions fugitives devrait être évaluée dans le rapport suivant, étant donné qu'elles n'ont rejeté que 0,5 MtCO₂e dans l'atmosphère.

En ce qui concerne les émissions de la portée 2, une réduction notable a été constatée. Alors qu'en 2022, les émissions provenant des achats d'électricité s'élevaient à 1 042 MtCO₂e, en 2023, les émissions étaient inférieures de 55 %. Les informations de source pour cette portée sont de haute qualité et complètes, étant donné qu'elles sont collectées à partir des factures d'utilisation de l'électricité de chaque bureau de pays. L'amélioration des informations sur les sources d'approvisionnement permet de conclure que HIAS est devenue une organisation plus économe en énergie. Le bureau de HIAS au Venezuela fait exception à cette règle : Alors qu'en 2022, la majeure partie de sa consommation d'électricité était obtenue par le biais d'estimations, en 2023, des informations plus complètes ont permis à l'auteur d'ajuster les calculs d'émissions à leur niveau actuel.

De leurs côtés, les émissions de la portée 3 ont considérablement augmenté entre 2022 et 2023, principalement en raison de la précision et de la portée accrues des rapports, mais aussi de l'expansion des activités de HIAS. La catégorie 1, Biens et services achetés, a connu une augmentation de 231 %, principalement parce qu'un plus grand nombre d'achats ont été inclus dans le rapport ; elle comprend les fournitures de bureau, les services de conseil, les services bancaires et d'autres biens et services. En outre, plusieurs détails de 2022 ont été sous-déclarés en 2023, en particulier en ce qui concerne la catégorie 4 : Émissions liées au transport et à la distribution en amont ; par conséquent, la plupart des émissions de cette dernière sont incluses dans la catégorie 1 en 2023. Des informations comptables plus détaillées devraient être envisagées dans le rapport de l'année prochaine.

En revanche, les émissions de catégorie 2 ont été considérablement réduites, passant de 2 107 MtCO₂e à 518 MtCO₂e, probablement en raison de la diminution des investissements en biens d'équipement. En 2022, de nombreux bureaux physiques ont été ouverts et ont nécessité des investissements supplémentaires, alors qu'en 2023, de nombreux bureaux n'ont pas effectué de dépenses matérielles en capital.

Les émissions de catégorie 3 sont restées similaires en 2023 par rapport à 2022. Néanmoins, elles correspondent aux réductions de la consommation d'électricité et de carburant. Il en va de même pour les émissions de catégorie 5 provenant des déchets ; elles ont légèrement diminué, passant de 97 à 90 MtCO₂e.

En ce qui concerne les voyages d'affaires, les émissions ont principalement augmenté en raison de l'accroissement du nombre de kilomètres parcourus au cours de l'année 2023 ; par exemple, le nombre total de kilomètres parcourus en avion était de 4 081 804. En outre, une déclaration plus précise a été effectuée. En 2022, les émissions des voyages d'affaires ont été calculées sur la base des coûts avec un facteur d'émissions moyen par dollar de voyage en avion, et en 2023, elles ont été calculées sur la base des kilomètres parcourus. En bref, une différence de 486 MtCO₂e a été constatée.

Les émissions liées aux déplacements domicile-travail des employés ont augmenté de manière substantielle. Deux facteurs expliquent en grande partie cette différence : 1) les restrictions de mouvement liées à la pandémie ont été levées, et 2) des méthodes d'estimation améliorées ont été mises en œuvre. En 2022, une estimation globale a été appliquée à chaque bureau de pays pour lequel des informations étaient manquantes ; en revanche, en 2023, les estimations ont été réalisées au niveau local. Ces deux raisons ont contribué à l'augmentation des émissions déclarées, qui sont passées de 2 111 MtCO₂e à 7 447 MtCO₂e en 2023. Cette question incite clairement l'organisation à contribuer à la réduction des émissions dues aux déplacements domicile-travail des employés.

Enfin, la catégorie 8 a augmenté de 32 MtCO₂e et la catégorie 9 a été ajoutée au rapport. Le transport et la distribution en aval représentent 73 MtCO₂e.

En conclusion, l'analyse complète des données d'émissions de 2022 à 2023 met en évidence des changements significatifs dans les différents domaines et catégories, soutenus par la double force de l'amélioration de l'accès aux données et des améliorations méthodologiques. Notamment, l'augmentation de 27% des émissions reflète l'expansion des opérations de HIAS, y compris de nouveaux bureaux et une approche plus précise et plus granulaire de l'estimation des émissions.

Bien que les réductions des émissions des portées 1 et 2 témoignent de progrès louables en matière d'efficacité opérationnelle et de réduction de la consommation de carburant et d'électricité, l'augmentation substantielle des émissions de la portée 3 souligne la nécessité de continuer à affiner les rapports et de se concentrer stratégiquement sur des catégories telles que les biens et services achetés et les déplacements des employés. Ces résultats témoignent de l'engagement de HIAS en faveur de la transparence et de la responsabilité environnementale et mettent en évidence les domaines d'intervention stratégique pour atténuer l'impact environnemental au fur et à mesure que l'organisation se développe. À l'avenir, il sera essentiel que l'organisation tire parti de ces informations pour affiner les mécanismes de déclaration et explorer les possibilités de réduction des émissions dans toutes les facettes opérationnelles, en particulier dans les domaines où des augmentations ont été constatées. Cette approche permettra de s'aligner sur les objectifs globaux de développement durable et de renforcer la réputation de HIAS en tant qu'organisation responsable et soucieuse de l'environnement.

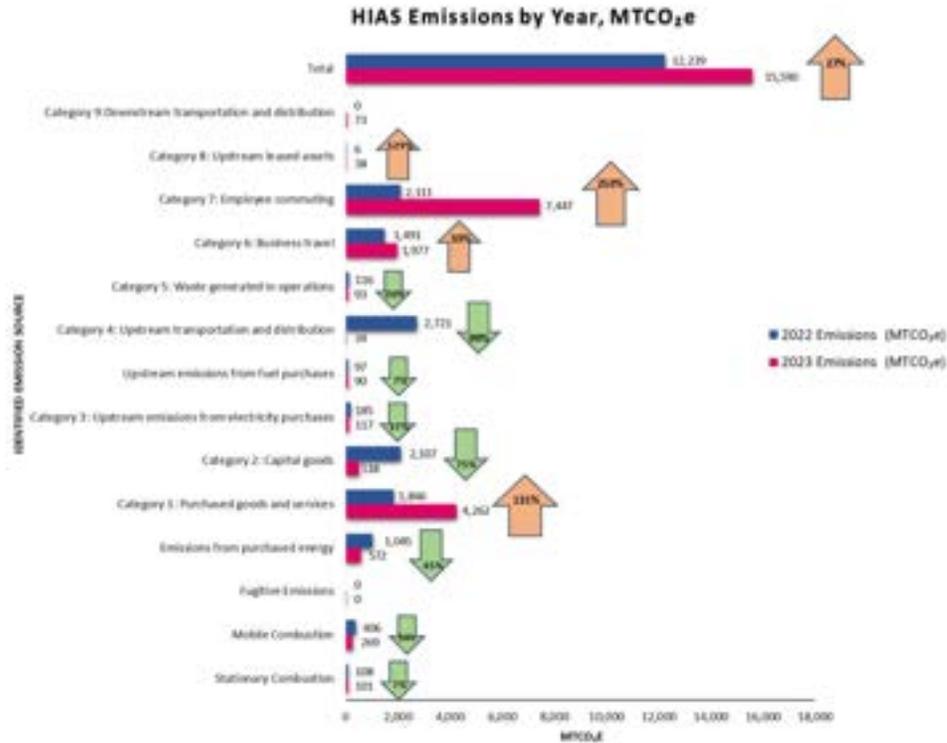


Figure 3 Variations des émissions déclarées entre 2022 et 2023

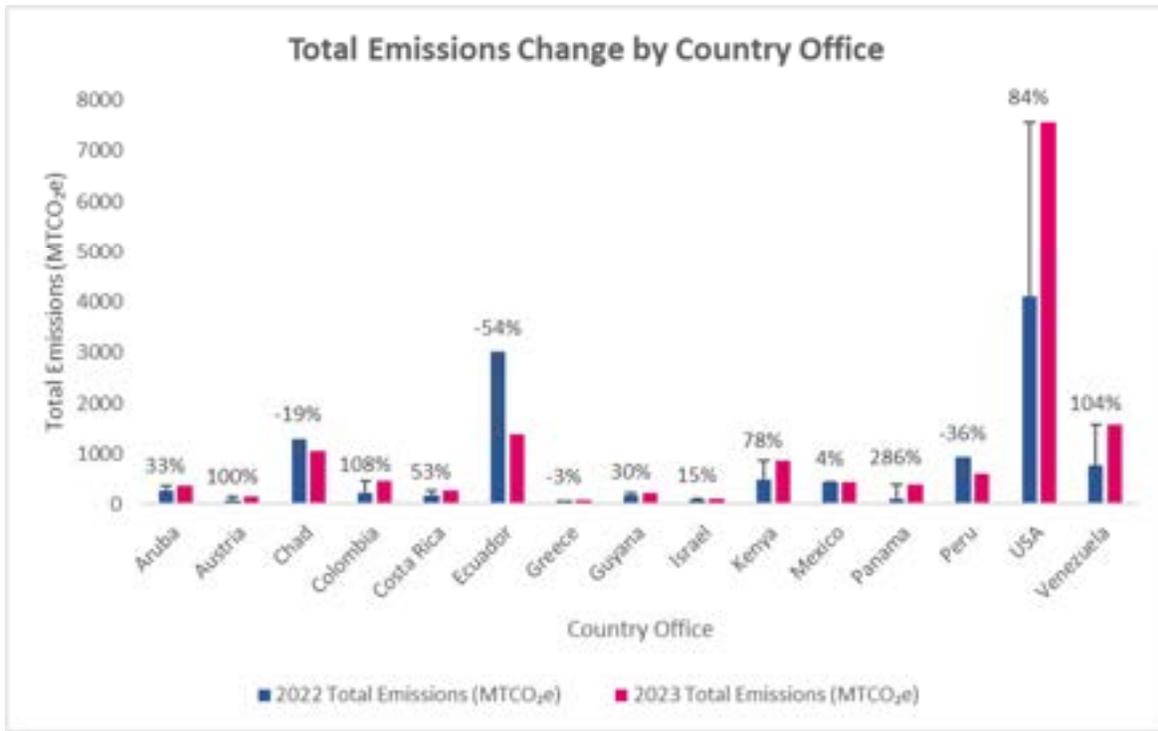
Tendances des émissions par bureau 2022 - 2023

Le rapport environnemental 2023 de HIAS représente notre effort méticuleux pour quantifier l'empreinte carbone, les déchets et l'eau de nos opérations dans différentes régions. En réfléchissant aux émissions de GES de nos Bureaux de pays, nous voyons une tapisserie d'impacts environnementaux qui sont en corrélation directe avec nos décisions opérationnelles, nos initiatives, l'amélioration de la collecte de données et l'amélioration de la méthodologie de déclaration. Cette section propose un examen plus approfondi des tendances nuancées en matière d'émissions au sein de nos bureaux, mettant en lumière l'interaction complexe entre nos activités opérationnelles directes et les implications indirectes de nos engagements organisationnels plus larges.

Pour HIAS, la transparence est essentielle pour remplir sa mission qui consiste à fournir des services vitaux aux réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes déplacées de force et apatrides dans le monde entier et à défendre leurs droits fondamentaux afin qu'ils puissent reconstruire leur vie. À ce titre, il est pertinent d'indiquer que les changements notables des émissions entre 2022 et 2023 dans chaque bureau de pays sont le résultat direct non seulement des changements dans l'empreinte opérationnelle de HIAS, mais aussi des changements dans la qualité des informations rapportées et de l'amélioration des outils méthodologiques qui en découle.

Les émissions des portée 1 et 2 sont les mesures les plus précises de ce rapport. Elles représentent les informations recueillies auprès des entreprises de services publics et des rapports comptables sur la quantité de carburant achetée. Pour leur part, les émissions de la portée 3 sont beaucoup plus difficiles à cerner en raison de la nature des facteurs d'émission utilisés sur la base des chiffres des dépenses et du manque d'accès aux rapports sur les émissions des fournisseurs de HIAS. L'augmentation notable des émissions de la portée 3 peut être attribuée à l'amélioration de la communication des données et à l'augmentation globale des dépenses déclarées, qui atteignent près de 25 % des dépenses totales. Toutefois, certaines des émissions de la portée 3 les plus pertinentes, telles que les dépenses d'investissement et les voyages d'affaires, ont fait l'objet d'un

rapport détaillé. Il est recommandé d'accroître la participation du personnel aux enquêtes sur les déplacements domicile-travail afin d'améliorer la précision de la mesure des émissions de la portée 3.



Aruba : Le bureau HIAS d'Aruba a connu une légère augmentation des émissions totales, avec un passage des émissions directes aux émissions indirectes, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'affiner nos politiques de déplacement.

Autriche : Le bureau autrichien a maintenu son niveau d'émissions directes alors que les émissions en amont ont augmenté, ce qui nous a incités à revoir nos modes de consommation et nos méthodes d'établissement de rapports.

Tchad : Nos opérations au Tchad ont connu une diminution notable des émissions directes et une augmentation marginale des émissions indirectes, ce qui indique une réduction substantielle de l'utilisation de l'énergie dans ses opérations. Il est important de souligner que davantage d'informations sur les bureaux locaux du Tchad étaient disponibles, de sorte qu'une mesure plus précise et une estimation conséquente de la consommation de carburant ont été effectuées.

Colombie : Le bureau colombien a fait état d'une augmentation modérée des émissions totales, les émissions indirectes provenant de l'électricité et des voyages d'affaires indiquant des domaines critiques pour des améliorations durables.

Costa Rica : HIAS Costa Rica a observé une hausse des émissions dans les sources directes et indirectes, reflétant probablement l'évolution de notre empreinte opérationnelle. L'augmentation significative des émissions de la portée 1 s'explique par l'utilisation d'une voiture appartenant à HIAS ; en 2022, l'utilisation de la voiture était comptabilisée dans la portée 3, catégorie 8, actifs loués en amont. La variation en pourcentage est significative étant donné que les émissions des portée 1 et 2 en 2022 ont été mesurées à près de 0 MtCO_{2e}.

Équateur : En Équateur, nos émissions totales ont augmenté de manière significative, principalement en raison de l'accroissement des activités en amont et des déplacements des employés, ce qui met en évidence les objectifs critiques en matière de réduction des émissions.

Grèce : Notre bureau en Grèce a maintenu des émissions stables, avec des fluctuations mineures, reflétant des impacts opérationnels et des pratiques environnementales cohérents.

Guyane : Une augmentation substantielle des émissions totales, en particulier dans les contributions en amont, suggère la nécessité de revoir la politique d'approvisionnement de nos opérations en Guyane.

Israël : Les niveaux d'émission du bureau d'Israël sont restés stables, témoignant d'une situation stable pour nos opérations entre 2022 et 2023.

Kenya : Le bureau de HIAS Kenya a constaté une augmentation générale des émissions, avec un impact notable des voyages d'affaires et des déplacements domicile-travail. Cette évolution reflète l'expansion opérationnelle plus large et l'amélioration du rapport de portée 3.

Mexique : Le bureau mexicain a connu une augmentation globale des émissions, en particulier en amont, ce qui témoigne d'un accroissement des activités à forte intensité de carbone au sein de nos opérations et d'une amélioration des capacités de déclaration.

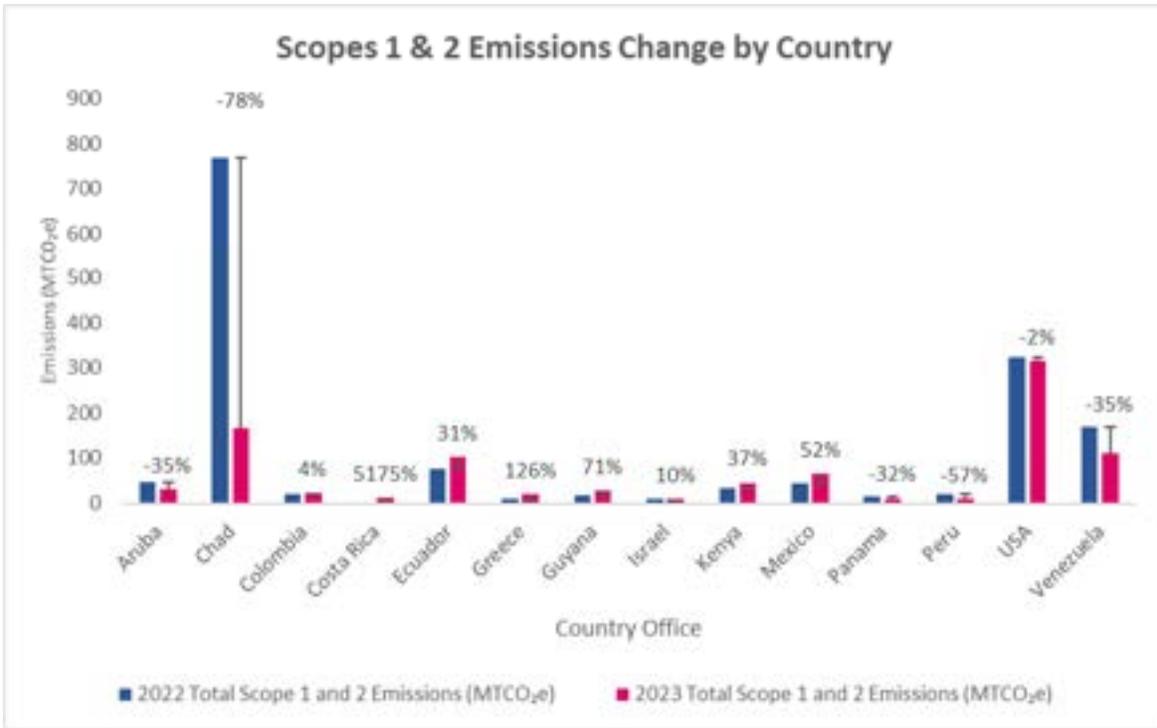
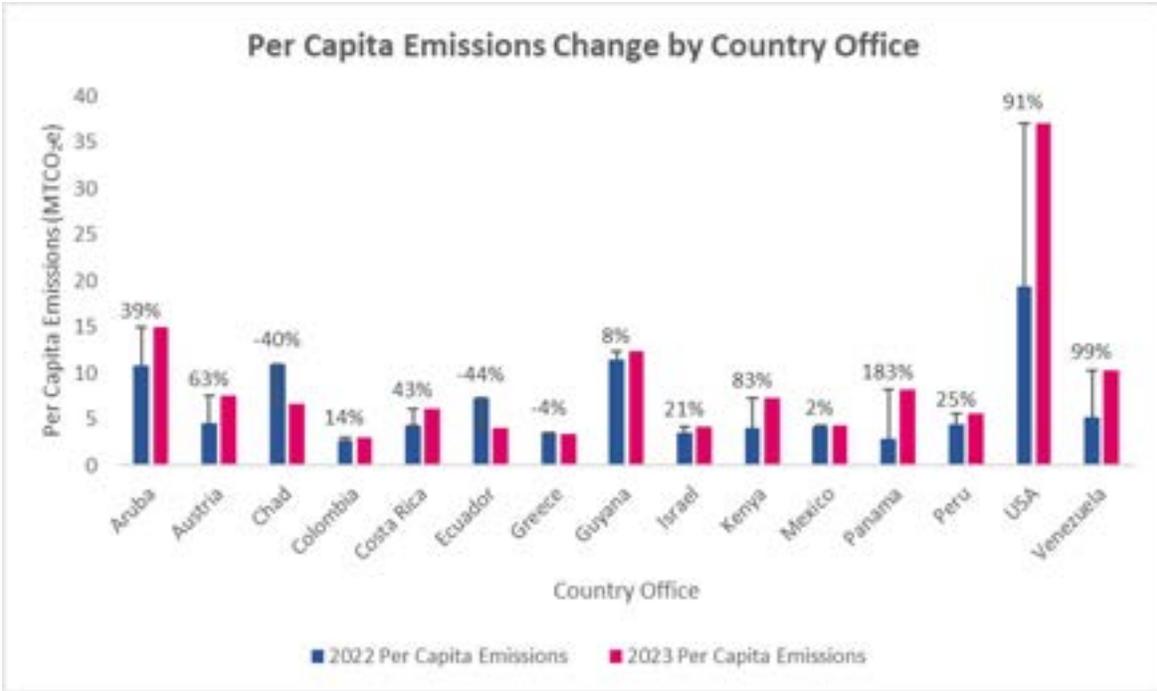
Panama : Une augmentation des émissions totales au Panama, avec des schémas de déplacement domicile-travail qui se démarquent, suggère des changements dans la logistique et la mobilité de la main-d'œuvre, ainsi qu'une augmentation du nombre de rapports.

Pérou : HIAS Pérou a enregistré une hausse sensible de ses émissions, les pratiques de navettage influençant de manière significative notre empreinte carbone.

États-Unis : nos activités aux États-Unis ont maintenu des émissions directes stables mais ont dû faire face à une augmentation des émissions liées aux voyages d'affaires, ce qui justifie un examen plus approfondi de nos politiques en matière de voyages. Il convient de noter que d'autres bureaux de pays ont de nombreuses émissions de la portée 3 qui sont attribuées aux bureaux américains. Néanmoins, étant donné la nature centralisée de la déclaration des données, il n'y a pas suffisamment de granularité d'information pour attribuer des émissions spécifiques à leur bureau de pays respectif, telles que celles générées par les voyages d'affaires achetés par le biais de la plateforme de voyages d'affaires.

Venezuela : Au Venezuela, nos opérations ont été confrontées à une augmentation des émissions globales, due aux voyages d'affaires et aux déplacements domicile-travail, ce qui indique une évolution de la dynamique opérationnelle. En outre, une source essentielle de changement des émissions est attribuée à l'amélioration des méthodes d'estimation, étant donné que les années précédentes, les estimations utilisaient des statistiques régionales. En 2023, suffisamment d'informations ont été recueillies pour créer des statistiques spécifiques à chaque pays.

La tendance des émissions observée dans les bureaux de pays de HIAS entre 2022 et 2023 dévoile la dynamique complexe de nos activités organisationnelles et de leurs impacts environnementaux. Alors que certains bureaux ont progressé dans la réduction des émissions directes, d'autres sont confrontés à une augmentation des émissions indirectes. Ces variations au sein nos bureaux reflètent les conditions opérationnelles et les stratégies environnementales locales. À l'avenir, cette analyse guidera nos actions ciblées pour intégrer davantage la durabilité dans notre mission, en veillant à ce que, tout en soutenant les réfugiés, nous nous efforcions consciencieusement de préserver l'environnement.



Évaluation qualitative 2023

Face à l'escalade mondiale des préoccupations environnementales, HIAS est responsable de la mise en œuvre de la durabilité et de la gestion de l'environnement dans ses différents bureaux à travers le monde. Ce rapport met

en lumière les progrès remarquables réalisés par HIAS pour intégrer des pratiques durables dans ses opérations, en soulignant son engagement à réduire son empreinte environnementale et à plaider pour un avenir plus vert.

HIAS a obtenu des résultats notables dans toutes ses antennes en matière d'énergies renouvelables. Au Pérou, l'organisation a transformé son bâtiment pour qu'il fonctionne entièrement à l'électricité et a également engagé des discussions proactives avec les propriétaires pour plaider en faveur de l'installation de solutions d'énergie renouvelable. Cette initiative est complétée par une campagne de sensibilisation destinée à la main-d'œuvre éloignée sur les avantages et la mise en œuvre de l'électricité renouvelable à domicile. Des efforts de plaidoyer similaires au Tchad ont permis d'installer des solutions d'énergie renouvelable dans plusieurs bureaux, y compris des installations d'énergie renouvelable sur site et l'achat d'électricité propre auprès de tiers. Les efforts déployés au Kenya, en Autriche et en Guyane, où les bureaux achètent de l'électricité propre, soulignent la volonté de HIAS d'adopter des solutions énergétiques durables à l'échelle mondiale.

Le Panama est un exemple illustratif : la dépendance à l'égard des panneaux solaires pour l'énergie dans des installations spécifiques à travers la brèche du Darién illustre une approche innovante de l'exploitation des énergies renouvelables dans des opérations éloignées.

En outre, l'engagement de HIAS en faveur de la durabilité est évident dans ses efforts d'électrification des opérations. Au Pérou, un inventaire complet des équipements a jeté les bases d'un avenir où tous les outils opérationnels seront électriques, signe d'une évolution vers l'efficacité. Le bureau de la Guyane est sur la voie d'une électrification complète, améliorant la capacité de ses panneaux électriques pour soutenir cette transition. Ces actions, ainsi que les initiatives au Tchad et au Venezuela, où les discussions avec les propriétaires ont facilité le passage à des bâtiments entièrement électriques, illustrent l'approche holistique de HIAS en matière de réduction des émissions de carbone.

L'organisation a également fait des progrès considérables en matière d'efficacité énergétique. L'installation généralisée d'ampoules LED en Autriche, en Colombie, en Équateur, en Grèce, en Guyane, au Kenya, au Pérou, aux États-Unis et au Venezuela marque une étape fondamentale dans la réduction de la consommation d'énergie. Les efforts déployés en Guyane pour augmenter la puissance utilisable et au Venezuela pour utiliser des détecteurs de mouvement et des thermostats programmables soulignent l'investissement de HIAS dans les technologies à haut rendement énergétique. En outre, la mise en œuvre d'audits énergétiques et d'appareils à haut rendement énergétique au Pérou et en Autriche témoigne d'une approche réfléchie visant à minimiser l'impact sur l'environnement.

Les politiques de voyage de HIAS reflètent également un effort conscient pour réduire l'empreinte carbone de l'organisation. L'adoption de l'engagement virtuel plutôt que du transport aérien pour les réunions et les événements au Tchad, au Honduras, au Pérou, en Guyane et en Autriche représente un changement significatif vers des pratiques opérationnelles plus durables. Ce changement est complété par des initiatives en Colombie visant à encourager l'utilisation de voitures électriques, de covoiturage et de bicyclettes, ce qui témoigne d'une stratégie globale visant à réduire les émissions liées au transport.

En ce qui concerne la restauration durable, les bureaux de HIAS ont introduit des options de repas à base de plantes et ont plaidé en faveur de pratiques agricoles régénératrices. Qu'il s'agisse de servir des repas végétariens et végétaliens au Pérou, au Kenya, en Autriche, en Guyane et au Venezuela ou de réduire le gaspillage alimentaire et de faire don des surplus de nourriture au Kenya et en Autriche, les politiques alimentaires de HIAS reflètent un engagement profond en faveur de la durabilité et de la consommation éthique.

En outre, la conscience environnementale de HIAS s'étend à ses pratiques d'aménagement paysager, avec des bureaux au Kenya et au Tchad qui gèrent leurs terrains sans intrants chimiques, en favorisant la biodiversité et en réduisant la pollution. À cet égard, tout en contribuant à résoudre les problèmes urgents de sécurité

alimentaire et de malnutrition, en particulier dans des environnements difficiles comme le Tchad, HIAS a démontré que l'adaptation au changement climatique par le biais de la permaculture peut offrir des avantages considérables :

La poursuite du projet de permajardinage au Tchad représente une stratégie d'adaptation essentielle, ciblant les besoins de plus de 300 000 réfugiés du Darfour confrontés à de graves pénuries alimentaires. Cette initiative, lancée avec le soutien de "Jewish World Watch", s'appuie sur la méthodologie du permajardinage pour améliorer la fertilité des sols et la gestion de l'eau en utilisant les ressources locales. Cette approche permet aux réfugiés de cultiver des aliments tout au long de l'année dans des conditions désertiques et pauvres en eau, et leur permet d'acquérir des compétences essentielles pour un mode de vie durable.

Le succès du programme de jardinage en permaculture témoigne de son efficacité. En peu de temps, les jardiniers formés ont transformé des paysages arides en jardins luxuriants et productifs, produisant divers fruits et légumes. Cette approche a non seulement amélioré l'alimentation quotidienne de ces familles, mais elle a également permis de générer des revenus grâce à la vente des produits excédentaires sur les marchés locaux des camps. De telles réalisations soulignent le potentiel des pratiques de permaculture pour offrir des systèmes alimentaires résilients qui permettent aux communautés, en particulier celles qui se trouvent dans des environnements vulnérables, de surmonter les défis posés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Cette initiative de HIAS au Tchad met en évidence le pouvoir de transformation des pratiques agricoles durables pour garantir l'alimentation et les moyens de subsistance, même dans les conditions les plus arides.

En outre, les initiatives de HIAS Equateur visant à encourager la conservation de l'électricité et de l'eau par le biais de campagnes d'information destinées aux employés, ainsi que les efforts de recyclage, témoignent de l'engagement plus large de l'organisation en faveur de la durabilité environnementale dans toutes les facettes de ses activités.

Ces actions entreprises par HIAS démontrent l'engagement de l'organisation à minimiser son impact sur l'environnement et servent de modèle pour les pratiques durables dans le secteur à but non lucratif. Grâce à son approche globale de la durabilité, HIAS contribue activement aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique, garantissant ainsi une planète plus saine aux générations futures.

Informations sur les déchets et l'eau

Rapport sur la production de déchets 2023

Country	Total Waste Removal to Landfill (Kg)	Waste to Landfill per capita (Kg)
Aruba	5,634	225
Austria	929	44
Chad	1110	
Colombia	13,345	84
Costa Rica	2,642	61
Ecuador	10,571	31
Greece	929	44
Guyana	1,351	75
Honduras	N/A	NA
Kenya	1,062	9
Mexico	3,057	29
Peru	8,784	84
Venezuela	2,888	19
USA	8,868	43
Israel	9,115	380
Panama	12,838	273
Total	83,125	Average: 94 Kg

Rapport sur l'utilisation de l'eau 2023

Country	Total Water Consumption (m3)	Water Consumption per capita (m3)
Aruba	303	12
Austria	60	3
Chad	25,877	164
Colombia	1,312	8
Costa Rica	554	13
Ecuador	6,021	18
Greece	139	7
Guyana	278	15
Honduras	NA	NA
Kenya	69	1
Mexico	3,124	30
Peru	1,566	15
Venezuela	605	4
USA	729	4
Israel	511	21
Panama	1,957	42
Total	43,104	Average: 24 m3

Rapport sur la production de déchets 2022

Country	Total Waste Removal to Landfill (Kg)	Waste to Landfill per capita (Kg)
Aruba	1,014	39
Austria	1,020	60
Belgium	540	60
Chad	5,619	48
Colombia	3,393	39
Costa Rica	28	1
Ecuador	11,244	27
Greece	1,260	60
Guyana	585	39
Israel	1,500	60
Kenya	5,607	46
Mexico	4,017	39
Panama	1,326	39
Peru	8,073	39
USA	12,720	60
Venezuela	26,820	180
Total	84,765	Average: 52 Kg

Rapport sur l'utilisation de l'eau 2022

Country	Total Water Consumption (m3)	Water Intensity per capita (m3)
Aruba	90	3
Austria	64	4
Belgium	34	4
Chad	10,549	89
Colombia	717	8
Costa Rica	345	9
Ecuador	5,937	14
Greece	79	4
Guyana	58	4
Israel	95	4
Kenya	1,059	9
Mexico	849	8
Panama	280	8
Peru	1,706	8
USA	2,555	12
Venezuela	1,228	8
Total	25,647	Average: 12 m3

Analyse de la production de déchets et de l'utilisation de l'eau

En 2023, les activités de HIAS ont généré un total de 83 125 kilogrammes de déchets qui ont été mis en décharge. L'engagement de l'organisation en faveur de la gestion de l'environnement se reflète dans ses stratégies de gestion des déchets, qui mettent l'accent sur la réduction, le recyclage et l'élimination responsable. Cependant, la production de déchets par habitant varie considérablement d'un bureau de pays à l'autre, avec une moyenne de 94 kilogrammes par personne, ce qui offre la possibilité de réduire davantage et de gérer les déchets de manière durable. Cette variabilité est en partie due à l'insuffisance des processus de collecte de données.

La consommation d'eau de HIAS s'élevait à 43 104 mètres cubes en 2023, la consommation par habitant étant en moyenne de 24 mètres cubes. Cette consommation souligne la dépendance de l'organisme à l'égard des ressources en eau pour ses besoins opérationnels. Reconnaisant que la consommation d'eau varie d'une région à l'autre, l'engagement de HIAS à réduire la consommation d'eau est évident, visant à conserver et à utiliser efficacement cette ressource précieuse.

Si l'on compare la production de déchets entre 2023 et l'année précédente, on constate une réduction significative de 84 765 kilogrammes à 83 125 kilogrammes. Cette réduction suggère que des mesures de réduction ont été mises en œuvre. Cependant, il est recommandé de réévaluer les stratégies de réduction des déchets et d'améliorer les programmes de recyclage afin d'atténuer l'impact environnemental des déchets opérationnels.

La consommation d'eau a nettement augmenté, passant de 25 647 mètres cubes en 2022 à 43 104 mètres cubes en 2023. Cette augmentation significative de la consommation d'eau peut refléter une expansion des opérations ou un besoin accru d'activités à forte consommation d'eau, soulignant l'importance de mettre en œuvre des mesures d'économie d'eau et éventuellement d'investir dans des systèmes de recyclage de l'eau. En outre, en 2023, les bureaux de pays ont mieux réussi à rendre compte de leur consommation d'eau.

Pour tirer parti des progrès réalisés en matière de performance environnementale, HIAS devrait envisager les stratégies suivantes :

Initiatives de réduction des déchets : Élaborer des politiques globales de gestion des déchets en donnant la priorité à la réduction à la source, en encourageant la réutilisation et le recyclage et en explorant les partenariats pour une élimination responsable des déchets. En outre, HIAS devrait envisager de définir les déchets comme une ressource ayant des utilisations tangibles et non comme un objet à éliminer.

Mesures de conservation de l'eau : Investir dans des installations et des appareils économes en eau, effectuer des vérifications régulières pour détecter les fuites et mettre en œuvre des protocoles d'économie d'eau dans toutes les opérations.

Engagement des employés : Encourager les employés à participer aux initiatives de développement durable, en les sensibilisant à la réduction des déchets et à la conservation de l'eau, afin de favoriser une culture de la responsabilité environnementale.

Rapports et mesures : Améliorer les mécanismes de collecte de données et d'établissement de rapports afin de suivre avec précision les paramètres relatifs aux déchets et à l'eau, ce qui permettra de prendre des décisions plus éclairées et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il est essentiel que les bureaux de pays mettent en œuvre des politiques de mesure des déchets afin d'obtenir des informations essentielles, car les données relatives à la production de déchets varient considérablement lorsque de meilleurs processus de mesure sont mis en œuvre.

En intégrant ces pratiques durables, HIAS peut continuer à montrer l'exemple dans le secteur humanitaire, en faisant preuve d'un engagement solide en faveur de la responsabilité environnementale tout en remplissant sa mission d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Conclusion

Entre 2019 et 2023, HIAS a connu une croissance organisationnelle substantielle et une évolution de son empreinte opérationnelle, entraînant un changement parallèle de nos paramètres environnementaux. Cette période d'expansion souligne l'impératif pour HIAS d'intensifier ses efforts pour diminuer son impact sur l'environnement, en accord avec sa mission plus large d'aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile dans le monde. Ce dernier rapport sur l'environnement est essentiel, car il marque une étape importante dans la compréhension et la réduction de notre empreinte écologique.

Notre engagement dans des cadres méthodologiques améliorés et notre adhésion à la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires renforcent notre engagement dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Ces efforts sont essentiels non seulement pour la durabilité de nos opérations, mais aussi pour le respect du principe "ne pas nuire", en l'étendant au bien-être de notre planète. Ce faisant, nous reconnaissons l'interconnexion de notre mission avec la nécessité urgente de s'attaquer aux facteurs environnementaux de déplacement, afin d'atténuer l'impact sur ceux que nous servons et sur la communauté mondiale dans son ensemble.

À mesure que nous avançons, HIAS s'engage à améliorer sa gestion de l'environnement, en tirant parti des enseignements de ce rapport pour orienter les actions stratégiques visant à réduire notre empreinte carbone et à favoriser un avenir plus durable et plus résilient. Cet engagement en faveur de la responsabilité environnementale reflète les valeurs de notre organisation. Il s'agit d'un élément essentiel de notre mission humanitaire, qui nous permet de contribuer positivement à la lutte mondiale contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Grâce à une action collective et à un engagement continu en faveur de la durabilité, HIAS aspire à aider les personnes dans le besoin immédiat et à contribuer au bien-être à long terme de notre planète, renforçant ainsi notre engagement en faveur d'un avenir où les personnes et l'environnement peuvent prospérer.

Méthodologie et données utilisées

Portée 1

Source d'émission identifiée	Données d'activité	Source des données	Facteur d'émission Source	Méthodologie	Détails de la méthodologie	Exceptions
Portée 1 : émissions directes des opérations détenues/contrôlées						
Combustion stationnaire	- Source de combustible des générateurs électriques - Combustible consommé en 2023 par générateur	- Bureaux de pays	- Générateur à essence : Facteurs de conversion 2019, BEIS - Générateur diesel : Base Carbone - ADEME	- Litres de carburant consommés en 2023 multipliés par le facteur d'émissions de la portée 1	- Chaque bureau de pays a saisi les litres de carburant utilisés pour la production d'électricité au cours de l'année donnée, puis ce chiffre a été multiplié par son facteur d'émission respectif	-Aucune exception n'a été faite
Combustion mobile	- Type de véhicule et carburant - Consommation totale de carburant en 2023	- Bureaux de pays	- Facteurs d'émission du diesel et de l'essence en tant que combustible (facteurs de conversion 2019, BEIS et Base Carbone - ADEME)	- Litres de carburant consommés multipliés par le facteur d'émissions de la portée 1	- Chaque bureau de pays a saisi les litres de carburant consommés par chacun de ses véhicules au cours de l'année considérée, puis ce chiffre a été multiplié par son facteur d'émission respectif	- Aucune exception n'a été faite

Portée 2

Source d'émission identifiée	Données d'activité	Source des données	Facteur d'émission Source	Méthodologie	Détails de la méthodologie	Exceptions
Portée 1 : émissions directes des opérations détenues/contrôlées						

Combustion stationnaire	- Source de combustible des générateurs électriques - Combustible consommé en 2023 par générateur	- Bureaux de pays	- Générateur à essence : Facteurs de conversion 2019, BEIS - Générateur diesel : Base Carbone - ADEME	- Litres de carburant consommés en 2023 multipliés par le facteur d'émissions de la portée 1	- Chaque bureau de pays a saisi les litres de carburant utilisés pour la production d'électricité au cours de l'année donnée, puis ce chiffre a été multiplié par son facteur d'émission respectif	-Aucune exception n'a été faite
Combustion mobile	- Type de véhicule et carburant - Consommation totale de carburant en 2023	- Bureaux de pays	- Facteurs d'émission du diesel et de l'essence en tant que combustible (facteurs de conversion 2019, BEIS et Base Carbone - ADEME)	- Litres de carburant consommés multipliés par le facteur d'émissions de la portée 1	- Chaque bureau de pays a saisi les litres de carburant consommés par chacun de ses véhicules au cours de l'année considérée, puis ce chiffre a été multiplié par son facteur d'émission respectif	- Aucune exception n'a été faite

Portée 3

Dans les calculs de la portée 3, chaque facteur d'émission monétaire a été ajusté pour correspondre au taux de change annuel moyen de chaque pays (2023) et à l'inflation générale en utilisant les données du déflateur du PIB disponibles (2022). Toutes les informations ont été obtenues à partir du Calculateur du Carbone Humainitaire et des ressources en libre accès de la Banque mondiale.

Source d'émission identifiée	Données d'activité	Source des données	Facteur d'émission Source	Méthodologie	Détails de la méthodologie	Exceptions
Portée 3 : émissions en amont						
Catégorie 1 : Biens et services achetés	- Argent dépensé pour l'achat de biens et de services par numéros de compte de résultat	- SIÈGE DE HIAS	- Base Carbone - ADEME	- Chaque quantité a été multipliée par son facteur d'émission respectif.	- Chaque pays avait son propre facteur d'émission ajusté en fonction du taux de change et de l'inflation. Les résultats ont ensuite été multipliés par le facteur d'émission et convertis en MtCO ₂ e	- Aucune exception n'a été faite aux données utilisées. Néanmoins, tous les comptes du tableau n'ont pas été pris en compte en raison du manque de détails. Les émissions de la catégorie 1 peuvent être plus élevées que celles présentées dans ce document.
Catégorie 2 : Biens d'équipement	- Argent dépensé pour l'achat de biens d'équipement par les chiffres du compte de résultat	- SIÈGE DE HIAS	- Base Carbone - ADEME, moyenne interne	- Cette année, davantage de détails ont été obtenus concernant les dépenses en biens d'équipement. La plupart des dépenses ont été consacrées au mobilier et au matériel électronique, y compris les ordinateurs.	- 2 ont été utilisés. Ils représentent les émissions en kg de CO ₂ e par millier d'euros dépensés. Les chiffres ont été convertis du dollar en euro en utilisant le taux de change moyen de 2022. Les résultats ont ensuite été multipliés par le facteur d'émission et convertis en MtCO ₂ e	- Aucune émission n'a été réalisée. Il convient de noter que les seuls achats de biens d'équipement comptabilisés sont les ordinateurs, le mobilier et les équipements.
Catégorie 3 : Émissions en amont provenant des achats d'électricité et des combustibles utilisés	-Quantité d'électricité consommée - Quantité de carburant consommée	- Bureaux de pays	- EcoAct	- kWh utilisés dans l'année multipliés par les facteurs d'émission de l'électricité de la portée 3 du pays. - Litres de combustibles fossiles utilisés (uniquement le diesel et l'essence), multipliés par les facteurs d'émission en amont de la portée 3 pour les combustibles.	- Chaque bureau de pays a saisi les kWh utilisés au cours de l'année par installation ; ce nombre a été multiplié par le facteur d'émission d'électricité de chaque pays (portée 3). - Chaque bureau de pays a saisi les litres de carburant utilisés au cours de l'année par l'installation ; ce nombre a été multiplié par les facteurs d'émission en amont de chaque carburant (portée 3).	- Des exceptions ont été faites pour le Tchad, Aruba, la Guyane et le Venezuela. L'alignement sur le Humanitarian Carbon Calculator a été privilégié, mais les facteurs d'émission n'étaient pas disponibles. Un facteur d'émission du calculateur d'un pays ayant un mix énergétique similaire a été sélectionné. Pour le Tchad, il s'agissait de l'Érythrée ; pour Aruba et la Guyane, il s'agissait de Curaçao. Certaines données relatives à la consommation d'électricité ont été estimées à partir de la consommation par habitant déclarée par les bureaux locaux. Au Tchad, la consommation de 9 des 12 bureaux locaux a été estimée, en Colombie 5 sur 16, en Équateur 3 sur 18, en Guyane 1 sur 3, au Mexique 9 sur 14 et au Venezuela 12 sur 15. Le Venezuela et le Tchad n'ont pas accès aux informations sur les services publics sur la plupart des sites. La consommation d'électricité du Panama a été calculée à partir de la consommation par habitant de l'Amérique latine, et celle des États-Unis a été basée sur la consommation par habitant rapportée en 2022 en raison de la disponibilité insuffisante des données.
Catégorie 4 : Transport et distribution en amont	- Sommes dépensées pour l'achat de biens et de services par les numéros du plan comptable (2 au total)	- SIÈGE DE HIAS	- Base Carbone - ADEME	- Chaque quantité a été multipliée par son facteur d'émission respectif	- 2 facteurs d'émission ont été utilisés. Tous représentent les émissions en kg de CO ₂ e par millier d'euros dépensés. Les résultats ont ensuite été multipliés par le facteur d'émission et convertis en MtCO ₂ e	- Aucune exception n'a été faite aux données utilisées. Il convient de noter qu'il existe un risque de double comptage entre la catégorie 4 et la catégorie 3 (émissions en amont provenant des combustibles utilisés).

Catégorie 5 : Déchets générés par les activités	- Quantité de déchets générés par le bureau	- Bureaux de pays - Intensité des déchets calculée dans l'année de référence	- Base Carbone - ADEME	- Kg de déchets générés envoyés à la décharge, à l'incinération, au recyclage et au compostage multipliés par le facteur d'émission des déchets ménagers standard fourni par le Calculateur de Carbone Humanitaire	- Chaque bureau de pays a téléchargé un rapport sur la production de déchets. Seuls 31 % des répondants ont suivi leur production annuelle de déchets. - Pour la plupart des bureaux, les estimations ont été réalisées sur la base des données disponibles pour le bureau de pays concerné ; tous les calculs sont basés sur les chiffres connus de la production de déchets par habitant.	- Au Tchad, la production de déchets des bureaux locaux a été estimée à 10 sur 12 ; en Colombie, à 16 sur 16 sur la base de la production moyenne par habitant en Amérique latine ; en Équateur, à 13 sur 18 ; en Guyane, à 3 sur 3 ; au Kenya, à 2 sur 5 ; au Mexique, à 14 sur 14 ; au Pérou, à 7 sur 7 ; au Venezuela, à 15 sur 15 ; au Panama, à 10 sur 10.
Catégorie 6 : Voyages d'affaires	- Km parcourus par mode de transport pour les déplacements locaux. - Kilomètres parcourus par mode de transport pour les données relatives aux voyages d'affaires. - Nuits d'hôtel sur la plateforme de voyages d'affaires	- Bureaux de pays - Plate-forme de voyages d'affaires	- Base Carbone - ADEME - Base de données CEDA - Plate-forme de voyages d'affaires EF	- Km et distance parcourus par mode de transport multipliés par leur facteur d'émission respectif. - Nuits d'hôtel par catégorie d'hôtel multipliées par le facteur d'émission	- Chaque pays a téléchargé un rapport détaillé sur la distance parcourue par mode de transport ; un rapport de la plate-forme de voyage d'affaire (gérée par une agence) a été obtenu. Les résultats ont été multipliés par le facteur d'émission	- Aucune exception n'a été faite
Catégorie 7 : Déplacements domicile-travail	- Données sur les habitudes de déplacement pour chaque jour de la semaine de chaque membre du personnel ayant répondu à l'enquête (taux de réponse de 18 %).	- Enquête sur les déplacements à l'échelle de l'organisation	- Base Carbone - ADEME - Ecoinvent 3.8	- Km aller-retour parcourus pour se rendre au travail, multipliés par le nombre de jours de la semaine où un mode de transport spécifique a été choisi, multipliés par le nombre de jours ouvrables, multipliés par le facteur d'émission.	- Chaque personne interrogée a indiqué sa distance aller simple pour se rendre au travail, son mode de transport préféré par jour de la semaine (y compris s'il n'y a pas de travail ce jour-là ou s'il s'agit du télétravail), ainsi que le nombre de semaines et de jours où elle travaillera au total en 2023. La distance a été multipliée par 2, le nombre de jours de chaque semaine pour chaque mode de transport a été calculé, puis toutes les variables ont été multipliées les unes par les autres, y compris le facteur d'émission	- La distance de déplacement du reste des employés a été calculée en obtenant la distance moyenne de déplacement des employés par pays et en multipliant ce "facteur de déplacement" par le nombre de membres du personnel.
Catégorie 8 : Actifs loués en amont	- Seules des données sur le mobilier loué ont été obtenues ; l'argent dépensé a donc été utilisé.	- SIÈGE DE HIAS	- Base Carbone - ADEME	- Cette année, davantage de détails ont été obtenus concernant les dépenses relatives aux biens loués. La plupart des dépenses ont été effectuées pour le mobilier	- Facteurs d'émission représentés en kg de CO ₂ e par millier d'euros dépensés, les facteurs d'émission ont été ajustés, multipliés par les données et convertis en MtCO ₂ e.	- Aucune exception n'a été faite

Évaluation de l'incertitude

L'incertitude de ce rapport provient principalement des facteurs d'émission fournis par le Calculateur de Carbone Humanitaire et de la nécessité d'améliorer les processus de collecte de données. Le défi de l'organisation est de mettre en place des processus d'amélioration continue basés sur des indicateurs clés de performance (ICP) efficaces en matière de durabilité et des processus de collecte de données en continu.

Portée 1

Source d'émission identifiée	Données d'activité	Source des données	Facteur d'émission Source avec pourcentage d'incertitude	Incertain de l'information	Exceptions
Portée 1 : émissions directes des opérations détenues/contrôlées					

Combustion stationnaire	- Source de combustible du générateur électrique - Combustible consommé en 2022 par le générateur	- Bureaux de pays	- Générateur à essence : Facteurs de conversion 2019, BEIS 30% - Générateur diesel : Base Carbone - ADEME 30%	- L'incertitude est faible étant donné que la plupart des informations ont été obtenues auprès de la comptabilité interne et des services opérationnels.	-Aucune exception n'a été faite
Combustion mobile	- Quantité de carburant utilisée	- Bureaux de pays	- Voiture de tourisme diesel et essence : Carbone de base-ADEME 5% - Véhicule léger diesel et essence : Facteurs d'émission de l'EPA pour les inventaires de gaz à effet de serre 2018 5% .	- Très faible incertitude due à d'éventuelles erreurs de comptabilisation de l'utilisation des combustibles.	- Aucune exception n'a été faite

Portée 2

Source d'émission identifiée	Données d'activité	Source des données	Facteur d'émission Source avec pourcentage d'incertitude	Incertain de l'information	Exceptions
Portée 2 : émissions indirectes résultant de l'utilisation d'électricité achetée					

Émissions provenant de l'énergie achetée	- Consommation d'électricité	- Bureaux de pays	<p>- EcoAct 10</p> <p>-Facteurs de conversion des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement britannique pour les rapports des entreprises 10%.</p>	<p>- L'incertitude est faible, étant donné que la plupart des informations ont été obtenues à partir de factures fiables et juridiquement contraignantes. Néanmoins, l'incertitude est élevée pour certains bureaux de pays étant donné la nécessité d'estimer leur consommation (via la moyenne par habitant et par région trouvée dans HIAS).</p>	<p>- Des exceptions ont été faites pour le Tchad, Aruba et la Guyane. L'alignement sur le Calculateur de Carbone Humanitaire a été privilégié, mais les facteurs d'émission n'étaient pas disponibles. Un facteur d'émission du calculateur d'un pays ayant un mix énergétique similaire a été sélectionné. Pour le Tchad, il s'agissait de l'Érythrée ; pour Aruba et la Guyane, il s'agissait de Curaçao.</p>
--	------------------------------	-------------------	--	---	---

Portée 3

Source d'émission identifiée	Données d'activité	Source des données	Facteur d'émission Source avec pourcentage d'incertitude	Incertain de l'information	Exceptions
Portée 3 : émissions en amont					
Catégorie 1 : Biens et services achetés	- Argent dépensé pour l'achat de biens et de services Chiffres du compte de résultat (8 au total)	- SIÈGE DE HIAS	- Base Carbone - ADEME 50% - 80%	- L'incertitude est faible étant donné que la plupart des informations ont été obtenues à partir de la comptabilité interne.	- Bien que l'incertitude de l'information soit faible, toutes les dépenses n'ont pas été prises en compte dans cet inventaire
Catégorie 2 : Biens d'équipement	- Sommes dépensées pour l'achat de biens d'équipement selon les numéros du plan comptable (1 au total)	- SIÈGE DE HIAS	- Base Carbone - ADEME, moyenne interne 90% .	- L'incertitude est faible étant donné que la plupart des informations ont été obtenues à partir de la comptabilité interne.	- Bien que l'incertitude de l'information soit faible, toutes les dépenses n'ont pas été prises en compte dans cet inventaire
Catégorie 3 : Émissions en amont provenant de l'achat d'électricité	-Quantité d'électricité consommée	- Bureaux de pays	- EcoAct 10	- L'incertitude est faible, étant donné que la plupart des informations ont été obtenues à partir de factures fiables et juridiquement contraignantes. Néanmoins, l'incertitude est élevée pour certains bureaux de pays étant donné la nécessité d'estimer leur consommation (par le biais de la moyenne par habitant et par région trouvée dans HIAS), ainsi que leur facteur d'émission.	- Des exceptions ont été faites pour le Tchad, Aruba et la Guyane. L'alignement sur Calculateur de Carbone Humanitaire a été privilégié, mais les facteurs d'émission n'étaient pas disponibles. Un facteur d'émission du calculateur d'un pays ayant un mix énergétique similaire a été sélectionné. Pour le Tchad, il s'agissait de l'Érythrée ; pour Aruba et la Guyane, il s'agissait de Curaçao.
Catégorie 4 : Transport et distribution en amont	- Sommes dépensées pour l'achat de biens et de services par les numéros du plan comptable (2 au total)	- SIÈGE DE HIAS	- Base Carbone - ADEME 80	- L'incertitude est faible étant donné que la plupart des informations ont été obtenues à partir de la comptabilité interne.	- Bien que l'incertitude de l'information soit faible, toutes les dépenses n'ont pas été prises en compte dans cet inventaire
Catégorie 5 : Déchets générés par les activités	- Quantité de déchets générés par le bureau	- Bureaux de pays - Intensité des déchets calculée dans l'année de référence	- Base Carbone-ADEME 100	L'incertitude est moyenne, étant donné que seuls certains bureaux ont fourni les données requises. Les données ne couvrent que 30 % des pays analysés. Néanmoins, l'intensité de la production de déchets par habitant a été égale à celle de 2019.	- Aucune exception n'a été faite
Catégorie 6 : Voyages d'affaires	- Montant dépensé pour les vols et les transports terrestres - Les séjours à l'hôtel de la plateforme de voyages d'affaires ont été ajoutés.	- Bureaux de pays - Plate-forme de voyages d'affaires	- Base Carbone - ADEME 60% - Base CEDA 70% - Secteur (base EIOLCA) 50%	- L'incertitude est faible étant donné que les informations requises ont été obtenues à partir de données précises provenant d'un fournisseur de services, ainsi que de registres comptables exacts.	- Aucune exception n'a été faite
Catégorie 7 : Déplacements des employés	- Données sur les habitudes de déplacement pour chaque jour de la semaine de chaque membre du personnel ayant répondu à l'enquête (taux de réponse de 36 %).	- Enquête sur les déplacements à l'échelle de l'organisation	- Base Carbone - ADEME 60% - Ecoinvent 3.8 50%	- L'incertitude est moyenne en raison du taux de réponse relativement faible, équivalent à 34% du personnel interrogé. En d'autres termes, 66% des données ont été estimées sur la base des valeurs régionales obtenues à partir de l'enquête elle-même.	- La distance de déplacement du reste des employés a été calculée en obtenant la distance moyenne de déplacement des employés par pays et en multipliant ce "facteur de déplacement" par le nombre de membres du personnel.
Catégorie 8 : Actifs loués en amont	- Seules des données sur les véhicules loués ont été obtenues ;	- Bureaux de pays	- Base Carbone - ADEME 60	- L'incertitude est faible étant donné que la plupart des informations ont été obtenues auprès de la comptabilité interne et des services opérationnels.	- Aucune exception n'a été faite

les kilomètres parcourus par mode de transport ont donc été utilisés.

Références

Charte du climat. (2022). Calculateur de carbone humanitaire. La Charte climat et environnement pour les organisations humanitaires. [Lien.](#)

InterAction. (2020). Les engagements des ONG dans le cadre de Pacte pour le Climat en faveur de l'action environnementale et de la durabilité 2020-2022. Interaction. [Lien.](#)

Le protocole sur les gaz à effet de serre. (2004). Une norme de comptabilité et de déclaration pour les entreprises. Protocol GHG, World Resources Institute et World Business Council for Sustainable Development. [Lien.](#)

Le protocole sur les gaz à effet de serre. (2004). Corporate Accounting and Reporting Standard Guidance. GHG Protocol, World Resources Institute et World Business Council for Sustainable Development. [Lien.](#)

Remerciements

Auteur : David Martin Recillas, consultant en développement de l'équipe verte

Ce rapport a été rendu possible grâce à l'équipe verte de HIAS et à la collaboration des directeurs de pays cruciaux et des services de comptabilité, de ressources humaines et de stratégie et de gestion de HIAS, en particulier :

Raphael Marcus, Frank Boccovi, Angela Musyoki, Beverly Goldberg, Jennie van den Boogaard, Lindsay Kagalis, Mildred Abarca, Mykola Koltun et Oliver Bush, membres de l'équipe verte.

Répondants à l'enquête Jose Werleman (Aruba), Wahid Hotak (Autriche), Assane Olivier (Tchad), Gédeon Alladoubaye (Tchad), Jean Marc BESSANE (Tchad), Nadege Massera (Tchad), Nina (Tchad), Seid Nang Djeloum (Tchad), Sylvain Kemda (Tchad), Angie Gómez (Colombie), Fernanda Rodriguez (Colombie), Leidy Varilla (Colombie), Luz Durán (Colombie), Sofía Ceballos (Colombie), Yuly Silva (Colombie), Zully Rincón (Colombie), Josué Ortega (Costa Rica), Alexander Cuasapaz (Équateur), Andrea Romero (Équateur), Cecilia Cuasaluzan (Équateur), Diana Arellano (Équateur), Edith Solano (Équateur), Elena Barriga (Équateur), Fernanda Vallejo (Équateur), Flor Moran (Équateur), Gabriela Macías (Équateur), Jessica Palma (Équateur), Katherine Cifuentes (Équateur), Lorena Campos (Équateur), Mishel Portilla (Équateur), Tania Romero (Équateur), Valeria Ochoa (Équateur), Verónica Guzmán (Équateur), Fotis Psarros (Grèce), Mercy Perreira-Davis (Guyane), Nicolás Rodríguez (Honduras), Tamar Deddi (Israël), Agripina Bukhala (Kenya), Amiani Fastula (Kenya), Anne Wacuka (Kenya), James Otura (Kenya), Stanley Kibisu (Kenya), Eduardo Osornio (Mexique), Ricardo Ortiz (Mexique), Oliver Bush (Panama), Rudy Abarca (Pérou), Leydi Sosa (États-Unis), Alexis Perez Molina (Venezuela).

Contactez-Nous

Siège international

1300 Spring Street, Suite 500
Silver Spring, MD 20910
+1 301.844.7300

Bureau de New York

+1 212.967.4100

Ligne d'information

+1 800.HIAS.714
info@hias.org

HIAS

Welcome the stranger.
Protect the refugee.